



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8563^e séance

Mercredi 26 juin 2019, à 9 h 35

New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Schulz
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M ^{me} French
Fédération de Russie	M. Safronkov
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Indonésie	M. Soemirat
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 6 juin 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo
(S/2019/469)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 6 juin 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2019/469)

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/522, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/469, qui contient le texte d'une lettre

datée du 6 juin 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2478 (2019).

La séance est levée à 9 h 40.